

Adresses logopédiques bernoises

En ce qui concerne la partie francophone du canton de Berne, les structures logopédiques sont les suivantes (pour la partie alémanique du canton, voir www.logopaedie-bern.ch) :

Pour les annonces et demandes de renseignements concernant des **enfants** ou des **adolescents**, vous pouvez vous adresser aux différents **services publics** de la région :

2502 Bienne Service d'Orthophonie de la ville de Bienne, Rue de Flore 27
Tél. 032 322 42 55, fax 032 322 42 56
Deux antennes: **Plateau de Diesse**, école Lamboing
La Neuveville, Signolet 8

2740 Moutier Service d'Orthophonie, Rue du Moulin 2a
Tél. 032 493 27 70

2710 Tavannes Service d'Orthophonie, Grand-Rue 4
Tél. 032 481 17 91
Deux antennes: **Bévilard**, école primaire
Tramelan, collège

2610 St-Imier Service d'Orthophonie, Rue Agassiz 16
Tél. 032 941 38 21

2605 Sonceboz Service d'Orthophonie, Rue du Collège 30
Tél. 032 489 32 33

Vous pouvez également vous adresser aux **logopédistes indépendants** de **Berne, Bienne, Malleray, Moutier, La Neuveville, St-Imier, Tavannes** et **Tramelan**. Une liste d'adresses est disponible sous www.alib.ch .

Pour les annonces et demandes de renseignements concernant les **adultes**, vous pouvez aussi vous adresser aux **logopédistes indépendants** (voir site www.alib.ch) ou auprès de :

Centre hospitalier biennois Chante-Merle 84, 2502 Bienne
Tél. 032 324 24 24

Clinique des Tilleuls Crêt des Fleurs 105, 2503 Bienne
Tél. 032 366 42 64

D'autres structures proposent des possibilités d'informations, renseignements ou suivis logopédiques dans la région; il s'agit du CPCJB à Tavannes, de l'école de pédagogie curative à Bienne, du C.D.N de l'hôpital de Wildermeth à Bienne, de l'école cantonale de langue française à Berne et du Home pour enfants à Courtelary.

Qui annonce ?

Toute personne ayant des inquiétudes par rapport à son propre langage oral ou écrit, ses capacités de communication, sa voix ou par rapport à ses apprentissages, ainsi que ceux d'un enfant pour lequel elle détient l'autorité parentale. Les annonces se font parfois sur conseil d'un médecin, d'un enseignant ou d'un autre professionnel.

Mode de financement

Direction de l'Instruction publique du canton de Berne

Communes

Caisses maladies

Parents

Autres